

# DONNÉES SUR LES PUBLICS ÉTUDIANTS

## NOTE 2018-2019



- > Effectifs de l'établissement
- > Caractérisation de la population étudiante de licence et licence professionnelle
- > Réussite au diplôme de niveau bac+3 et devenir après la licence
- > Focus sur la L1 : effectifs, profils scolaires, inscription & motivations, réussite

L'Observatoire de la Vie et de l'Insertion Étudiante (OVIE) fournit des données statistiques sur les publics étudiants de l'université de Nîmes, dans l'objectif de nourrir la connaissance de la population étudiante et des parcours à l'université et après l'obtention du diplôme. Les données présentées et commentées dans cette note portent sur **les effectifs, les caractéristiques sociodémographiques et scolaires de la population étudiante, l'inscription et les motivations en L1, la réussite en L1 et aux diplômes de licence et de licence professionnelle, et enfin, le devenir des diplômé-e-s de licence**. Ces données concernent principalement **la population de licence, avec un focus particulier sur les étudiant-e-s de L1**, et, dans une moindre mesure, **la population de licence professionnelle**. Elles ont été présentées par l'OVIE lors du séminaire de liaison Lycées-Université qui s'est tenu à l'université de Nîmes le 21/01/2018.

### Objectifs :

- ✓ Connaître la population étudiante et les parcours étudiants
- ✓ Positionner la population locale dans le contexte national

### Populations observées :

- ✓ Étudiant-e-s de licence, en particulier de L1
- ✓ Étudiant-e-s de licence professionnelle
- ✓ Diplômé-e-s de licence

### Périodes de référence :

- ✓ Effectifs, caractéristiques, inscription & motivations en L1 : l'année universitaire de référence est **2018-2019** (les années antérieures peuvent cependant être évoquées)
- ✓ Réussite : l'année universitaire de référence est **2017-2018**
- ✓ Devenir des diplômé-e-s : l'année universitaire de référence (année de diplomation) est **2016-2017**

### Sources :

- ✓ Effectifs, caractéristiques, réussite : Sources administratives (bases de données internes)
- ✓ Inscription & motivations en L1 : Enquête de rentrée réalisée auprès des étudiant-e-s de L1
- ✓ Devenir des diplômé-e-s : Réinscriptions et enquête réalisée auprès des diplômé-e-s à 6 mois

### Sommaire :

- I. Les effectifs en licence, licence professionnelle et master, avec focus sur la L1 (p. 2)
- II. Les caractéristiques sociodémographiques de la population étudiante de licence (p. 3)
- III. Les caractéristiques scolaires de la population étudiante de L1 (p. 3)
- IV. Les caractéristiques scolaires de la population étudiante de licence professionnelle (p. 6)
- V. L'inscription et les motivations à l'entrée en L1 : résultats de l'enquête de rentrée (p. 6)
- VI. La réussite en L1 (p. 9)
- VII. La réussite aux diplômes de licence et licence professionnelle (p. 11)
- VIII. Le devenir des diplômé-e-s de licence (p. 12)

## I. Les effectifs en licence, licence professionnelle et master, avec focus sur la L1

En 2018-2019, à l'université de Nîmes, **3817 étudiant·e·s sont inscrit·e·s en licence (+13% par rapport à l'année précédente), 255 en licence professionnelle (-2%) et 286 en master (+3%).**

**L'effectif en L1 atteint 2360 étudiant·e·s, dont 57% sont nouvellement bachelier·ère·s<sup>1</sup>.** L'autre partie de l'effectif est essentiellement composée d'étudiant·e·s qui ont obtenu leur baccalauréat précédemment et qui, la plupart du temps, sont déjà entré·e·s dans l'enseignement supérieur. En 2017-2018, les néo-bachelier·ère·s représentaient 51% de l'effectif en L1. Leur proportion au sein de l'effectif est donc en hausse entre 2017-2018 et 2018-2019.

**L'effectif global des étudiant·e·s de L1 est en augmentation assez nette en 2018-2019 :** il a progressé de **10%** par rapport à l'année précédente (à titre de comparaison, l'effectif en L1 a progressé de 11% entre 2014-2015 et 2018-2019). **L'augmentation du nombre de néo-bachelier·ère·s est encore plus importante, puisqu'elle est de 23%.** Cette augmentation de l'effectif en L1 s'explique en partie par l'ouverture d'une nouvelle filière à la rentrée 2019 à l'université de Nîmes, à savoir la licence STAPS, qui accueille une centaine d'étudiant·e·s. Cependant, ce n'est pas la seule explication. En effet, à offre de formation égale, l'augmentation de l'effectif en L1 reste de **5%** et l'augmentation de l'effectif néo-bachelier de **16%**. Cette augmentation observée au niveau local s'inscrit dans le contexte national. En effet, le nombre d'inscriptions à l'université et en L1 a fortement augmenté en 2018-2019 à l'échelle nationale. Plus précisément, l'effectif de néo-bachelier·ère·s inscrit·e·s à l'université en 2018-2019 a progressé de **7%**<sup>2</sup>. Il s'agit là d'une augmentation structurelle, qui résulte de l'augmentation du nombre de bachelier·ère·s en 2018, elle-même expliquée par le boom démographique de l'an 2000. Il reste que l'effectif local a augmenté plus fortement qu'en moyenne.

Parmi les différentes licences dispensées à l'université de Nîmes, c'est la licence Psychologie qui concentre le plus d'étudiant·e·s, avec un effectif proche de 600 en 2018-2019. Les licences Droit, Design, AES et Sciences de la vie suivent, avec des effectifs compris entre 200 et 400 étudiant·e·s.

Une filière parmi celles qui accueillent le plus d'étudiant·e·s fait exception à l'évolution à la hausse de l'effectif. Il s'agit la licence Droit, qui a vu son effectif diminuer de 16% en 2018-2019. On peut supposer que le QCM soumis aux étudiant·e·s lors de la procédure de candidature a eu pour conséquence une baisse des candidatures et donc des inscriptions, par le biais d'un effet probable d'auto-censure.

---

<sup>1</sup> Nouvellement bachelier·ère·s ou néo-bachelier·ère·s : étudiant·e·s ayant obtenu leur baccalauréat l'année précédant l'inscription, à savoir ici en 2018. Les étudiant·e·s ayant obtenu une équivalence l'année précédant l'inscription ne sont pas considéré·e·s comme néo-bachelier·ère·s.

<sup>2</sup> Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, note flash du SIES, n°20, 11/2018 : « Inscription des nouveaux bacheliers entrant en première année à l'université en 2018-2019 »

## II. Les caractéristiques sociodémographiques de la population étudiante de licence

En 2018-2019, **les femmes représentent 64% de l'effectif en licence (contre 56% à l'échelle nationale<sup>3</sup>) et 60% de l'effectif en L1**. Cependant, la répartition hommes-femmes est très variable d'une filière à l'autre. Par exemple, en L1, la part des femmes varie de 24% en licence Mathématiques à 85% en licence Espagnol.

Si, du point de vue du genre, l'université de Nîmes rejoint plutôt la moyenne nationale, la population de L1, et plus généralement la population étudiante de l'université de Nîmes, se particularise davantage du point de vue du **profil socioéconomique**, qu'on peut mesurer par le critère de la bourse sur critère sociaux. En effet, l'université de Nîmes inscrit une proportion plus importante qu'en moyenne de boursier·ère·s sur critères sociaux, même si une baisse de cette proportion est observée en 2018-2019. Ainsi, en 2018-2019, **les boursier·ère·s sur critères sociaux représentent à l'université de Nîmes 51% de la population étudiante totale** (54% l'année précédente), **53% de la population de licence** (57% l'année précédente) **et 53% de la population de L1** (57% l'année précédente). A titre de comparaison, la proportion de boursier·ère·s sur critères sociaux est, à l'échelle nationale, de **40%** en cursus Licence-Master-Doctorat et de **44%** en cursus licence<sup>4</sup>. Il est donc observé, localement, un **écart d'environ 10 points** avec la moyenne nationale. En outre, à l'université de Nîmes, au sein de la population boursière, la proportion de boursier·ère·s aux échelons les plus élevés, à savoir aux **échelons 5/6/7**, est plus importante qu'au niveau national. Ces échelons correspondent aux montants de bourse les plus élevés et donc aux situations socioéconomiques les plus précaires. Ainsi, **25% des étudiant·e·s de licence et 26% des étudiant·e·s de L1 sont placé·e·s à ces échelons de bourse**. A titre de comparaison, à l'échelle nationale, ces échelons concentrent **15%** seulement des étudiant·e·s de licence. Le critère de la bourse et, plus finement, celui de l'échelon permettent de mesurer la situation socioéconomique des familles et donc l'origine sociale des étudiant·e·s. Sur ce plan, il est à noter que l'université de Nîmes inscrit une proportion plus importante qu'en moyenne d'étudiant·e·s issu·e·s des classes populaires et des familles les plus en difficulté sur le plan socioéconomique. Cela peut s'expliquer par le contexte socioéconomique local (on sait, par exemple, que le taux de pauvreté est particulièrement élevé sur le territoire du Languedoc-Roussillon) et/ou par le fait que l'université de Nîmes joue le rôle d'un établissement de proximité à destination d'une population empêchée dans sa mobilité géographique pour des raisons socioéconomiques.

## III. Les caractéristiques scolaires de la population étudiante de L1

Sur le plan de l'origine scolaire<sup>5</sup>, en 2018-2019, **plus de la moitié de la population de L1 est issue de l'enseignement secondaire français (57%)**. **28%** des inscrit·e·s viennent de l'**université** (20% de l'université de Nîmes, 8% d'une autre université). Ces étudiant·e·s sont en situation de redoublement ou de réorientation au sein du système universitaire. De façon plus minoritaire, environ **8%** des étudiant·e·s de L1 viennent d'un **autre cursus de l'enseignement supérieur**, (principalement du cursus STS). Et enfin, **6%** de l'effectif n'était **pas scolarisé l'année précédente** : il s'agit soit de

<sup>3</sup> Source : Repères & références statistiques (RERS) Enseignements-Formation-Recherche 2018, p.157

<sup>4</sup> Source : Repères & références statistiques (RERS) Enseignements-Formation-Recherche 2018, p. 331

<sup>5</sup> L'origine scolaire correspond ici à la situation en n-1, soit en 2017-2018.

personnes déjà rentrées dans l'enseignement supérieur auparavant, soit de personnes qui ne sont jamais rentrées dans l'enseignement supérieur.

Si une partie non négligeable des étudiant-e-s de L1 était déjà scolarisée dans l'enseignement supérieur auparavant (40% environ), une minorité arrive en L1 en ayant déjà obtenu un premier diplôme du supérieur. Ainsi, en 2018-2019, **96% des étudiant-e-s ont pour dernier diplôme le baccalauréat**. Ces étudiant-e-s non primo-entrant-e-s dans l'enseignement supérieur sont donc majoritairement des étudiant-e-s qui se réorientent avant l'obtention d'un premier diplôme du supérieur.

Ces données montrent que la population de L1 est hétérogène sur le plan scolaire et que les parcours étudiants à l'entrée dans le supérieur ne sont pas linéaires : ils sont faits de réajustements, de redistributions, de réorientations entre les filières et entre les différents types d'enseignement supérieur. Ainsi, quand certain-e-s étudiant-e-s de l'université de Nîmes quittent l'établissement pour un autre type d'enseignement supérieur, ce sont aussi, inversement, des étudiant-e-s venu-e-s d'autres horizons scolaires du supérieur (STS, IUT, CPGE, etc.) qui rejoignent l'université en L1. La population étudiante de l'université de Nîmes s'inscrit, sur ce plan, dans l'environnement national. En effet, les réorientations sont importantes en début de cursus supérieur et concernent, au niveau national, plus d'un bachelier·ère sur quatre, essentiellement dans les premières années dans le supérieur.

Concernant le type de baccalauréat, **en 2018-2019, à l'université de Nîmes, 63% des néo-bachelier·ère-s<sup>6</sup> ont un baccalauréat général, 23% un baccalauréat technologique et 15% un baccalauréat professionnel**. Ces proportions ont légèrement évolué entre l'année 2017-2018 et l'année 2018-2019. Ainsi, la part des titulaires d'un baccalauréat général a progressé de **3 points**, celle des titulaires d'un baccalauréat technologique de **3 points** et celle des titulaires d'un baccalauréat professionnel a baissé de **5 points**. La baisse de la proportion des élèves de la voie professionnelle dans l'effectif global s'explique par une **diminution du nombre de leurs inscriptions (-11%)**, alors que les inscriptions des élèves des voies générale et technologique ont elles augmenté. Cette baisse est constatée à l'échelle nationale également (-14%). Au sein des baccalauréats généraux, les **bachelier·ère-s de la série ES** sont les plus représenté-e-s. Ils-elles représentent **25%** de l'effectif total des néo-bachelier·ère-s (+5 points par rapport à l'année précédente). Les **bachelier·ère-s de la série S** sont représenté-e-s à hauteur de **20%** (+2 points). Enfin, les **bachelier·ère-s de la série L** sont représenté-e-s à hauteur de **18%** (-1 point). Le nombre d'inscriptions des bachelier·ère-s littéraires, comme à l'échelle nationale, augmente moins fortement que celui des élèves des deux autres séries. Pour résumer, voici l'évolution de la répartition des types de baccalauréat dans l'effectif néo-bachelier entre 2017-2018 et 2018-2019 :

- Baccalauréat général : de 60 à 63%
  - Baccalauréat ES : de 20 à 25%
  - Baccalauréat S : de 18 à 20%
  - Baccalauréat L : de 19 à 18%
- Baccalauréat technologique : de 20 à 23%
- Baccalauréat professionnel : de 20 à 15%

---

<sup>6</sup> Les données sur le type de baccalauréat sont présentées pour la population néo-bachelière, de façon à observer une population homogène.

Du point de vue du type de baccalauréat, comme du point de vue de la bourse sur critère sociaux, des spécificités locales peuvent être soulignées. En effet, en L1, les titulaires d'un baccalauréat général, même s'ils sont majoritaires dans l'effectif des néo-bachelier·ère·s, sont nettement moins représenté·e·s qu'à l'échelle nationale. Ainsi, en France, en 2018-2019, les titulaires d'un baccalauréat général représentent 81% des néo-bachelier·ère·s inscrit·e·s en cursus licence (contre 63% localement), les titulaires d'un baccalauréat technologique 15% (contre 23% localement) et les titulaires d'un baccalauréat professionnel 4% (contre 15% localement)<sup>7</sup>. La répartition locale entre types de baccalauréat est donc sensiblement différente de la répartition moyenne nationale : **les titulaires d'un baccalauréat général sont sous-représenté·e·s localement, avec un écart de 20 points environ par rapport à la moyenne nationale, tandis que les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel sont surreprésenté·e·s, avec un écart de 10 points environ pour chacune des deux voies par rapport à la moyenne nationale.** L'université de Nîmes inscrit donc davantage d'élèves des voies technologique et professionnelle que les autres universités en moyenne. On peut émettre différentes hypothèses pour expliquer cette spécificité locale relative aux profils scolaires : soit le territoire forme davantage de bachelier·ère·s technologiques et professionnel·le·s et, de façon logique, ils·elles se retrouvent en proportion plus importante à l'université, soit les bachelier·ère·s technologiques et professionnel·le·s s'inscrivent davantage à l'université, pour des raisons d'offre de formation ou des raisons socioéconomiques. Suivant cette dernière hypothèse, l'université de Nîmes pourrait ainsi jouer le rôle d'un établissement de proximité facilitant ou permettant une poursuite d'études à des bachelier·ère·s qui ne peuvent pas poursuivre leurs études dans d'autres types d'enseignement supérieur pour des raisons géographiques et socioéconomiques.

Par ailleurs, **la répartition des étudiant·e·s selon le type de baccalauréat est très variable d'une filière à l'autre.** Ainsi, **les titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel sont nettement surreprésenté·e·s dans les licences AES et Psychologie** : les baccalauréats technologiques représentent **30%** de l'effectif en AES et **31%** de l'effectif en psychologie et les baccalauréats professionnels **27%** de l'effectif en AES et **23%** de l'effectif en psychologie. A l'inverse, en 2018-2019, la part des titulaires d'un baccalauréat professionnel dans la licence Droit a diminué (elle est passée de 22% en 2017-2018 à 8% en 2018-2019). On peut supposer que la présence du QCM lors de la procédure de candidature a davantage affecté les candidatures des élèves de la voie professionnelle. D'ailleurs, la baisse locale des étudiant·e·s en Droit s'explique principalement par la baisse des inscriptions de ces élèves.

Concernant les baccalauréats généraux, les bachelier·ère·s ES investissent en particulier les licences AES, Droit et STAPS, les bachelier·ère·s L les licences LLCER et Lettres modernes et les bachelier·ère·s S les licences Mathématiques, Sciences de la vie et STAPS. Ce sont les licences Design et Histoire qui ont le recrutement scolaire le plus varié, puisqu'elles inscrivent des étudiant·e·s titulaires de tous les types de baccalauréat, dans une proportion relativement proche de la répartition moyenne à l'université de Nîmes. A l'inverse, les licences Lettres modernes, Mathématiques et Sciences de la vie ont un recrutement scolaire très polarisé, pour l'une, sur les bachelier·ère·s littéraires et, pour les deux autres, sur les bachelier·ère·s scientifiques. Enfin, la nouvelle licence STAPS accueille principalement des bachelier·ère·s ES et S, à hauteur de 38% et 32% respectivement.

---

<sup>7</sup> Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, note flash du SIES, n°20, 11/2018 : « Inscription des nouveaux bacheliers entrant en première année à l'université en 2018-2019 »

#### IV. Les caractéristiques scolaires de la population étudiante de licence professionnelle

Au sein des licences professionnelles, les bachelier·ère·s technologiques sont plus nombreux·euses que dans les licences générales. En 2018-2019, **les titulaires d'un baccalauréat général représentent la moitié de l'effectif en licence professionnelle et les titulaires d'un baccalauréat technologique 29%**.

Par ailleurs, **la majorité des étudiant·e·s de licence professionnelle sont issu·e·s de STS** : en 2018-2019, 55% étaient en STS l'année précédente et 70% ont pour dernier diplôme un BTS. Les étudiant·e·s venant d'un cursus universitaire sont minoritaires.

#### V. L'inscription et les motivations à l'entrée en L1 : résultats de l'enquête de rentrée

*Les données suivantes sont issues d'une enquête de rentrée réalisée auprès des étudiant·e·s de L1. Cette enquête porte sur les logiques d'orientation des étudiant·e·s (les choix et contraintes qui pèsent dans l'orientation, etc.), les raisons de leur inscription et leurs attentes.<sup>8</sup>*

Avant toute chose, il convient de préciser que l'échantillon répondant n'est pas tout à fait représentatif de la population totale de L1. En effet, l'enquête étant soumise aux étudiant·e·s pendant les TD de pré-rentrée, on peut supposer que les répondant·e·s sont les étudiant·e·s actif·ve·s institutionnellement au début de l'année. Ils·elles correspondent donc potentiellement à un **profil d'étudiant·e·s plus « accroché·e·s » à l'université et/ou plus satisfait·e·s de leur orientation**. Ainsi, il convient de considérer les résultats présentés comme significatifs pour ce segment de la population de L1.

Dans cette enquête, les étudiant·e·s sont notamment interrogé·e·s sur **l'adéquation entre leur inscription et leur souhait d'orientation**, sous la forme suivante : « *Votre inscription dans cette formation à l'université de Nîmes correspond-elle à votre premier souhait d'orientation parmi vos candidatures ?* ». A cette question, à la rentrée 2018, **71%** des néo-bachelier·ère·s ont répondu « **oui** » et **29%** ont répondu « **non** ». Parmi les étudiant·e·s déclarant une non correspondance, le premier souhait d'orientation se portait pour 30% sur une autre licence à l'université, pour 27% sur un BTS, et pour 16% sur un DUT. Viennent ensuite d'autres types d'établissements, tels que les écoles d'art, les CPGE, les PACES. **Les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique déclarent une non adéquation plus forte que les autres (respectivement 32% et 34%)**. Chez ces bachelier·ère·s, le premier souhait d'orientation déclaré est majoritairement un BTS. Des différences entre filières sont également à noter. Elles recourent en partie les différences observées entre types de baccalauréat, puisque la composition scolaire des filières varie beaucoup à ce niveau. Ainsi, **c'est en AES que le degré d'inadéquation déclaré est le plus fort** : plus de la moitié des étudiant·e·s déclarent que leur inscription ne correspond pas à leur premier souhait d'orientation. Ces étudiant·e·s d'AES auraient souhaité étudié en priorité dans un BTS ou dans un DUT. Il est important de pouvoir identifier la proportion d'inscriptions qui ne correspondent pas au souhait de l'étudiant·e et qui sont ainsi potentiellement des **inscriptions**

<sup>8</sup> Méthodologie : questionnaire en ligne rempli pendant les TD de pré-rentrée puis adressé sur les boîtes mail institutionnelles. Pour l'année 2018-2019, le taux de retour est de 55% parmi la population inscrite en L1 et de 57% parmi la population néobachelière.

**par défaut.** En effet, les études scientifiques portant sur les facteurs de réussite montrent que c'est un **facteur de performance moindre et de risque de décrochage plus élevé.**

Dans cette enquête de rentrée, les étudiant-e-s sont aussi interrogé-e-s sur les **motifs de leur inscription à l'université et dans la formation**, à la fois sous la forme d'une question à choix multiple et d'une question à choix unique sur la raison principale. Ce sont ici les réponses à la question sur la raison principale de l'inscription (à l'université d'une part, dans la formation d'autre part) qui sont présentées. Ces deux questions comportent une série de douze items, qui peuvent être simplifiés en **trois catégories.** Ainsi, concernant le **motif principal de l'inscription à l'université**<sup>9</sup>, les réponses se répartissent ainsi :

- Une première catégorie est constituée par les motivations exprimant un **intérêt pour l'université spécifiquement** et traduisant une **projection dans le système universitaire.** Ce sont les inscriptions **par choix et sans projet alternatif** : les étudiant-e-s ont choisi l'université pour ses caractéristiques spécifiques (pour suivre la formation qui les intéresse, s'assurer une formation intellectuelle, faire de longues études, etc.) et leur horizon scolaire semble lié à l'université. Cette catégorie de motivations est majoritaire puisqu'elle concentre **60%** des réponses exprimées par les néo-bachelier-ère-s. Ainsi, **le fait que seule l'université propose la formation qui intéresse l'étudiant-e** arrive assez nettement en tête des raisons de l'inscription.
- Une deuxième catégorie de motifs regroupe les motivations qui ne sont pas d'ordre strictement scolaire : l'inscription à l'université résulte d'un choix mais n'est pas motivée par un intérêt pour l'université spécifiquement ou par une projection dans le système universitaire. Autrement dit, la formation universitaire et l'obtention d'un diplôme universitaire ne sont pas le moteur de l'inscription : l'étudiant-e fait un **usage détourné de l'offre universitaire.** Ces motifs se caractérisent par **l'absence d'une contrainte extérieure manifeste dans le choix effectué** et par la **présence d'une alternative**, qui est soit un autre mode d'enseignement, soit le monde professionnel. Ainsi, l'étudiant-e peut avoir un horizon scolaire en dehors de l'université ou se projeter en dehors du système scolaire (par exemple, il-elle hésite entre une poursuite d'études et une insertion professionnelle). L'inscription à l'université revêt alors une **fonction utilitaire d'attente, expérimentale, réflexive ou propédeutique.** Par exemple, elle offre à l'étudiant-e un temps de réflexion sur son orientation, lui permet de construire ou mûrir un projet, de préparer une réorientation, d'acquérir des connaissances pour entrer dans un autre établissement ou pour passer un concours,

---

<sup>9</sup> La question est formulée ainsi :

*Pourquoi vous êtes-vous inscrit.e à l'université pour vos études supérieures ? (raison principale)*

- A. L'université est un lieu de culture et de réflexion, qui m'apportera une formation intellectuelle*
- B. Pour faire des études plutôt théoriques et/ou plutôt longues*
- C. Pour le mode d'apprentissage proposé par l'université (grande autonomie, recherches personnelles, etc.)*
- D. Seule l'université propose la formation / la discipline qui m'intéresse*
- E. L'université me permet de me préparer à un concours ou à l'entrée dans un autre établissement*
- F. Pour me laisser le temps de réfléchir et pouvoir me réorienter si besoin*
- G. J'hésitais à me lancer dans la vie professionnelle et j'ai voulu tester l'enseignement supérieur*
- H. Je souhaitais poursuivre mes études mais je n'ai pas d'idée précise de ce que je veux faire*
- I. Je n'avais pas les moyens financiers pour un autre type d'études*
- J. Pour avoir le statut étudiant*
- K. Je me suis senti.e poussé.e (par mon entourage, etc.) à m'inscrire dans l'enseignement supérieur*
- L. Je ne savais pas quoi faire d'autre ou mes candidatures ailleurs n'ont pas abouti*
- M. Autre. Précisez : [...]*

d'accompagner son insertion professionnelle, voire simplement de mûrir, de préparer son avenir. Cette deuxième catégorie concentre **31%** des réponses des néo-bachelier·ère·s. Ainsi, par exemple, la deuxième raison principale avancée par les étudiant·e·s est la suivante : « **Je souhaitais poursuivre mes études mais je n'ai pas d'idée précise de ce que je veux faire** ».

- Enfin, la troisième catégorie de motifs regroupe les inscriptions **par contrainte ou par défaut**. Ces motifs se caractérisent par la **présence d'une contrainte** (financière, familiale, sociale, etc.) et, souvent, par la **présence d'une alternative** (qui est soit un autre type d'enseignement supérieur, soit une non poursuite d'études). Ils sont minoritaires puisqu'ils représentent **8%** de l'ensemble des réponses exprimées.

Cette question offre l'occasion d'observer **la diversité des motifs d'inscription à l'université et des usages que font les étudiant·e·s de l'université** : l'université joue un rôle de formation scolaire et intellectuelle, mais pas uniquement. Elle joue aussi un rôle social d'accueil d'étudiant·e·s qui ne se projettent pas nécessairement dans le système universitaire ou n'entendent pas nécessairement obtenir de diplôme universitaire : l'université est alors un espace-temps qui permet à ces étudiant·e·s de réfléchir, expérimenter, patienter, préparer, garder un lien avec un environnement scolaire, etc. Par ailleurs, cette question du motif d'inscription apparaît structurante pour comprendre **le positionnement des étudiant·e·s à l'entrée en L1, leur « accrochage » à l'université et leur projection dans le système universitaire**. Ainsi, quand on met en lien la réponse à cette question sur le motif d'inscription avec les questions portant sur la propension au décrochage, la priorisation entre études et emploi et le niveau d'études cible au sein de l'université, la relation apparaît très significative. L'usage que font ou qu'entendent faire les étudiant·e·s de l'université semble expliquer leur positionnement à l'entrée en L1 et pourrait donc aussi expliquer leur parcours au sein du système universitaire. Ainsi, par exemple, **moins le motif d'inscription traduit un intérêt spécifique pour l'université, plus la propension au décrochage en cas de difficultés rencontrées dans les études est élevée et moins le niveau d'études ciblé est élevé**. Ces constats rejoignent les études existantes sur la question des parcours en L1. La question sur le **motif principal de l'inscription dans la formation**<sup>10</sup> (et non plus à l'université de façon générale) fait émerger une répartition similaire entre les trois catégories de motifs présentées :

- Pour **71%**, l'inscription dans la formation est motivée par un **intérêt pour la formation spécifiquement** : l'étudiant·e a choisi cette filière **par choix et pour ses caractéristiques propres** (par exemple, par intérêt pour

---

<sup>10</sup> La question est formulée ainsi :

*Pourquoi vous êtes-vous inscrit.e dans cette formation ? (3 réponses max.)*

- A. Pour la culture générale et les savoirs fondamentaux qu'elle va m'apporter*
- B. Par intérêt pour les disciplines enseignées*
- C. Cette formation correspond à mon projet professionnel*
- D. Cette formation m'offrira de nombreuses possibilités de poursuites d'études ou de débouchés professionnels*
- E. Les « attendus » de la formation me correspondaient*
- F. Pour acquérir des savoirs utiles pour entrer dans une autre formation ou passer un concours*
- G. Pour m'aider à réfléchir à mon orientation et à mieux définir mon projet*
- H. Pour ne pas me fermer de portes et pouvoir me réorienter si besoin*
- I. Cette formation semblait davantage à ma portée ou moins sélective que d'autres*
- J. Mon baccalauréat ne m'a pas laissé beaucoup de choix*
- K. Mon entourage m'a poussé.e vers cette formation*
- L. Je ne savais pas quoi faire d'autre ou mes candidatures ailleurs n'ont pas abouti*
- M. Autre. Précisez : [...]*

la discipline ou parce que la formation correspond à son projet professionnel). L'horizon scolaire de l'étudiant-e apparaît lié à cette formation.

- Ensuite, pour **22%**, le motif de l'inscription traduit un **usage détourné ou utilitariste de la formation**, qui revêt plutôt une fonction d'attente, une fonction réflexive, voire une fonction propédeutique. Le choix n'est pas justifié par les caractéristiques propres de la formation.
- Enfin, pour **7%**, l'inscription résulte d'une **contrainte extérieure** ou a été réalisée **par défaut**.

Pour observer les liens entre le positionnement à l'entrée en L1 et le parcours universitaire ultérieur, les résultats de l'enquête de rentrée de l'année précédente (2017-2018) ont été **mis en relation avec la réussite en L1** pour cette même année universitaire. Le lien entre le positionnement à l'entrée en L1 saisi dans les réponses à l'enquête et la réussite ou non à l'année sont significatifs, comme le montrent ces quelques exemples :

- **Les répondant-e-s à l'enquête ont un taux de réussite significativement plus élevé qu'en moyenne (écart d'environ 10 points)**. Cette information est intéressante en soi puisque cela signifie qu'une partie des étudiant-e-s qui vont composer l'effectif en évaporation l'est déjà au moment de la rentrée universitaire (l'enquête de rentrée étant soumise aux étudiant-e-s lors des TD de pré-rentrée et par mail en septembre). L'abandon semble alors davantage un **défaut d' « accrochage »** qu'un décrochage réel en cours d'année.
- Par ailleurs, il est constaté un **écart de 10 points au niveau du taux de présence et au niveau du taux d'admission entre les étudiant-e-s ayant obtenu leur premier vœu (sur APB à l'époque) et les autres**. Ainsi, pour le taux d'admission varie de 36% en cas de non adéquation à 46% en cas d'adéquation.
- Enfin, **le taux de présence aux examens est moins important chez les étudiant-e-s déclarant être à l'université pour préparer une entrée dans un autre établissement**. A l'inverse, il est nettement plus élevé chez les étudiant-e-s déclarant être à l'université parce que seule l'université propose la formation qui les intéresse. Le motif de l'inscription, l'usage que font les étudiant-e-s de l'université semble donc être un facteur déterminant dans la réussite en L1.

## VI. La réussite en L1

Les **notions de réussite et d'échec** sont largement mobilisées dans l'institution universitaire et dans les sphères médiatique et politique – sans être toujours interrogées – et donnent lieu à une circulation importante de données, concernant tout particulièrement la première année universitaire. Il convient d'**interroger la construction de ces chiffres mais également des notions mobilisées**. D'abord, aborder la question de la réussite et de l'échec fait émerger un **problème de définition de ces notions**. La notion de réussite est couramment envisagée par le prisme scolaire (réussite aux examens, au diplôme). Il convient de rappeler que la réussite pourrait être mesurée à l'aune de définitions et de critères différents. En outre, braquer l'éclairage sur la réussite en L1 est-il de nature à renseigner sur la réussite de l'étudiant-e ? Ainsi, pour mesurer la réussite, doit-on s'attacher à la réussite aux examens d'une seule année universitaire, dont on sait qu'elle est, structurellement, le lieu de réajustements entre les divers espaces de l'enseignement supérieur, ou bien plutôt observer un parcours global et, par exemple, l'obtention d'un diplôme ?

Ainsi, il semble pertinent d'aborder la question de la réussite scolaire à travers des suivis de cohortes, qui permettent de porter un regard sur les parcours dans leur intégrité, et non pas sur la réussite à un moment T<sup>11</sup>. Corrélativement, la non obtention de la première année universitaire traduit-elle nécessairement ce qui est appelé un « échec », quand on sait, par exemple, qu'un certain nombre d'étudiant·e·s trouvent à se réorienter en cours ou en fin d'année ? Définir la non obtention de l'année comme un échec masque les éventuels bénéfices de cette année pour des étudiant·e·s dont certain·e·s n'ont d'ailleurs pas ou plus l'objectif de réussir leurs examens universitaires. Ensuite, la question de la réussite scolaire – entendue comme réussite aux examens ou aux diplômes à un moment T – soulève encore un **problème de mesure** : comment calculer un taux de réussite ? Ainsi, **les calculs des taux peuvent prendre pour base les inscrit·e·s dans leur ensemble ou bien, de façon plus restrictive, les présent·e·s aux examens**. Or il convient de questionner la pertinence du calcul de la réussite sur la base large des inscrit·e·s, puisqu'il est alors mesuré la réussite d'étudiant·e·s n'ayant pas passé leurs examens et donc n'ayant pas nécessairement pour objectif d'obtenir leur année (certain·e·s peuvent avoir abandonné, d'autres avoir réalisé une réorientation, d'autres encore avoir trouvé un emploi, etc.). En outre, le taux de réussite observé doit-il être le **taux de réussite brut** ou bien, compte tenu de l'importance des facteurs socio-scolaires dans la réussite, doit-il plutôt être le calcul d'une **valeur ajoutée**<sup>12</sup> (c'est-à-dire *l'écart entre le taux de réussite attendu compte tenu de la population et de ses caractéristiques sociodémographiques et le taux constaté au sein d'une filière ou d'un établissement*) ? Ces quelques éléments font constater que les méthodes de calcul de la réussite aux examens varient beaucoup. Enfin, on note un **problème d'interprétation et d'explication des statistiques sur la réussite**, dans lequel est en jeu la construction du taux d'échec comme problème social. Ainsi, les taux d'échec sont couramment expliqués par des défaillances, scolaires ou institutionnelles, mais pourraient tout aussi bien l'être par le rôle que joue l'université, et en particulier la première année universitaire, dans le paysage de l'enseignement supérieur. Sous l'apparente évidence des notions de réussite et d'échec, sans cesse convoquées, il se cache donc une complexité de définition, de mesure et d'analyse et une pluralité de pratiques et de méthodes. C'est avec ces précautions qu'il convient de traiter la question de la réussite.

A l'université de Nîmes, comme au niveau national, la **proportion d'évaporation**<sup>13</sup> et **d'abandon des étudiant·e·s en L1** est importante. Il en résulte qu'un grand nombre d'étudiant·e·s n'obtiennent pas leur année universitaire et redoublent, se réorientent ou ne se réinscrivent pas l'année suivante. Ces chiffres s'observent au niveau national et sont stables dans le temps puisqu'ils se vérifient depuis plusieurs décennies. Aucune spécificité n'est donc à souligner de ce côté. Cette évaporation, par ailleurs, n'a rien de surprenant au regard des motifs d'inscription des étudiant·e·s, qui sont multiples et non uniquement d'ordre scolaire, comme le montre l'enquête réalisée à la rentrée.

---

<sup>11</sup> Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation réalise régulièrement des études longitudinales. Selon ces études, ce sont environ 20% des étudiant·e·s qui sortent sans diplôme. Ainsi, selon une typologie réalisée par la DEPP en 2015 sur un panel de bachelier·ère·s inscrit·e·s en L1, en 2008-2009, 5 ans après : 40% ont un parcours linéaire en licence et master, 19% ont un parcours retardé (avec redoublement) en licence et master, 19% ont réalisé une réorientation dans une formation de niveau bac+2 (BTS, DUT), 4% ont réalisé une réorientation dans une formation de niveau bac+3 (formation paramédicale ou sociale) et 18% sont sorti·e·s sans diplôme.

<sup>12</sup> Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation communique des calculs de valeur ajoutée par établissement d'enseignement supérieur, afin de mesurer un éventuel impact de l'établissement dans la réussite.

<sup>13</sup> La notion d'évaporation telle qu'utilisée ici comprend les divers phénomènes qui conduisent les étudiant·e·s à ne pas ou ne plus suivre l'année universitaire dans laquelle ils·elles sont inscrit·e·s : réorientations, abandons, décrochages, etc. Le critère retenu pour mesurer l'évaporation est l'absence aux examens.

En 2017-2018, en L1, **le taux de présence aux examens<sup>14</sup> s'élève à 55% et le taux de réussite à l'année sur la base des inscrit·e·s à 34%**. Ces taux sont **en augmentation** entre 2015-2016 et 2017-2018. Ainsi, le taux de réussite était de 29% en 2015-2016 et de 31% en 2016-2017. **Sur la base des présent·e·s aux examens, le taux d'obtention de l'année s'élève à 62% en 2017-2018** et est donc nettement plus élevé. La non obtention de l'année s'explique ainsi par deux phénomènes : d'une part, **l'évaporation étudiante, que traduit l'absence aux examens**, et, d'autre part, **l'échec aux examens quand ils sont passés**. L'évaporation étudiante explique 68% de la non réussite tandis que l'échec en tant que tel en explique 32%.

**Le type de baccalauréat, et donc la scolarité antérieure, est un facteur déterminant dans la présence aux examens et la réussite**, qu'elle soit calculée sur la base des inscrit·e·s ou des présent·e·s. Ainsi, le taux de présence varie de **28%** pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel à **70%** pour les titulaires d'un baccalauréat général. Les titulaires des baccalauréats technologique et professionnel sont ainsi davantage concerné·e·s par l'évaporation ou l'abandon. Ces différences entre types de baccalauréat recouvrent, comme cela a été observé dans l'enquête de rentrée, des différences d'orientation et de motifs d'inscription. Les mêmes écarts se retrouvent au niveau du taux de réussite sur la base des inscrit·e·s, qui varie de **8%** avec un baccalauréat professionnel à **49%** avec un baccalauréat général. Les taux de réussite sur la base des présents sont eux nettement plus élevés mais font état des mêmes variations. Ainsi, sur la base des présent·e·s, le taux de réussite varie de **28%** avec un baccalauréat professionnel à **70%** avec un baccalauréat général. Si le type de baccalauréat est un facteur important expliquant l'évaporation, c'est donc aussi un facteur expliquant la réussite aux examens une fois le phénomène d'évaporation écarté. Par ailleurs, les taux de présence, comme les taux de réussite, sont **variables d'une formation à l'autre**, compte tenu, pour partie, du public qui compose les formations (comme on l'a vu, elles n'accueillent pas les mêmes bachelier·ère·s). Il faut noter qu'en licence Psychologie, les différences entre types de baccalauréat sont un peu atténuées : 41% des titulaires d'un baccalauréat professionnel présent·e·s aux examens obtiennent leur année et 66% des titulaires d'un baccalauréat technologique présent·e·s aux examens.

## VII. La réussite aux diplômes de licence et licence professionnelle

**En 2017-2018, 81% des inscrit·e·s en L3 ont obtenu leur diplôme de licence**. Le taux s'élève à **94%** pour les présent·e·s aux examens. **Des différences entre types de baccalauréat sont toujours notables, mais largement atténuées**. Ainsi, sur la base des inscrit·e·s, le taux d'obtention du diplôme varie de **75%** avec un baccalauréat technologique à **84%** avec un baccalauréat général. L'écart s'est donc réduit à 10 points environ. Sur la base des présent·e·s aux examens, les écarts sont neutralisés : ainsi, entre 2014-2015 et 2017-2018, les titulaires d'un baccalauréat général ont un taux de réussite moyen de 96% et les titulaires d'un baccalauréat professionnel de 99%. La licence Design est celle qui accueille le plus d'étudiant·e·s issu·e·s des baccalauréats professionnel et technologique, avec des différences de réussite totalement neutralisées.

---

<sup>14</sup> La présence aux examens correspond à la présence à l'ensemble des examens.

**En licence professionnelle, en 2017-2018, 84% des inscrit-e-s ont obtenu leur diplôme<sup>15</sup>.** Le taux s'élève à **89%** pour les présent-e-s aux examens. Il n'y a pas de différence de réussite observée selon l'origine scolaire des étudiant-e-s (BTS, université, etc.). Les taux varient légèrement selon le type de baccalauréat. Ainsi, sur la base des inscrit-e-s, le taux de réussite est de **86%** pour les titulaires d'un baccalauréat général, de **86%** également pour les titulaires d'un baccalauréat technologique et de **76%** pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

## VIII. Le devenir des diplômé-e-s de licence

*Les données ci-dessous sont issues des réinscriptions à l'université et d'une enquête réalisée auprès des **diplômé-e-s 2017** 6 mois après la formation.<sup>16</sup>*

**80% des diplômé-e-s de licence de l'année 2017 poursuivent leurs études.** Le taux de poursuite d'études varie selon les formations, de **70% après une licence Anglais à 95% après une licence Droit**. Ces différences peuvent s'expliquer par les spécificités de certaines filières et disciplines. Ainsi, l'interruption d'études après la licence Anglais s'explique par le fait qu'une partie des diplômé-e-s réalisent une année de césure ou d'assistantat linguistique à l'étranger. La poursuite d'études s'effectue majoritairement à **l'université (88% des poursuites d'études), en master (83% des poursuites d'études) et en Occitanie (68% des poursuites d'études)**. Un quart des poursuites d'études s'effectuent dans les **masters préparant aux métiers de l'enseignement<sup>17</sup>**. En outre, si des inscriptions sont observées dans toute la France, l'université de Nîmes et les universités de Montpellier accueillent la majorité des étudiant-e-s. **21% des diplômé-e-s de licence poursuivent leurs études à l'université de Nîmes**, avec des variations importantes selon les formations, en fonction de la présence de masters ou non dans la discipline concernée.

**L'interruption d'études concerne 20% des diplômé-e-s de l'année 2017.** Dans l'enquête, les diplômé-e-s sont interrogé-e-s sur les raisons de cette interruption d'études et sur leur intention de reprendre des études ultérieurement. Il en ressort que l'interruption est souvent vécue comme une **pause dans le parcours d'études, justifiée par un besoin de réflexion ou par le souhait d'acquérir des expériences alternatives**, et qu'une majorité de ces diplômé-e-s ont l'intention de reprendre des études. Parmi les diplômé-e-s qui ont interrompu leurs études, **63% sont en emploi**. Il s'agit souvent d'emplois à durée déterminée, ayant une faible correspondance avec la formation et vécus comme alimentaires. Le **service civique** est une forme d'emploi fréquemment rencontrée.

---

<sup>15</sup> Hors parcours non nîmois de la licence professionnelle mention « Optique professionnelle »

<sup>16</sup> Méthodologie : observation des réinscriptions à l'université et enquête réalisée auprès des diplômé-e-s 2017 6 mois après le diplôme, par l'Observatoire de la Vie et de l'Insertion Etudiantes de l'université de Nîmes. Le questionnaire a été adressé par mail et par le biais de relances téléphoniques. Le taux de situations connues est de 92%.

<sup>17</sup> Masters MEEF